

13 juin 2025

**Ce document contient des informations importantes sur le ou les compartiments dans lesquels vous avez investi. Si vous avez des doutes quelconques quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.**

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons, en notre qualité de conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »), d'une clarification de l'Objectif d'investissement et des Informations précontractuelles du compartiment HSBC Global Investment Funds – Global High Income Bond (le « **Compartiment** »), dans lequel vous possédez des actions :

De plus amples informations concernant ces changements sont détaillées ci-dessous.

## Clarification de l'Objectif d'investissement et des Informations précontractuelles

La clarification a été apportée pour refléter le fait que le Compartiment vise à obtenir un score ESG supérieur à la moyenne pondérée de ceux des composantes de chaque catégorie d'actifs du Compartiment (comme indiqué dans son Objectif d'investissement), plutôt qu'un score ESG supérieur à celui de l'Indice de référence du Compartiment, à savoir l'Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate USD Hedged Index.

Les changements correspondants apportés à l'Objectif d'investissement du Compartiment sont présentés ci-dessous :

<b>Objectif d'investissement actuel</b>	<b>Objectif d'investissement révisé (modifications indiquées en rouge)</b>
<p>Le compartiment vise un revenu élevé principalement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres obligataires à haut rendement ou d'autres titres similaires du monde entier libellés dans différentes devises, tout en promouvant des caractéristiques ESG au sens de l'Article 8 du règlement SFDR.</p>	<p>Le compartiment vise un revenu élevé principalement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres obligataires à haut rendement ou d'autres titres similaires du monde entier libellés dans différentes devises, tout en promouvant des caractéristiques ESG au sens de l'Article 8 du règlement SFDR.</p>
<p>Le compartiment poursuit cet objectif en visant un score ESG supérieur à celui de l'Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate USD Hedged Index (l'« Indice de référence »), calculé comme une moyenne pondérée des scores ESG des émetteurs des investissements du compartiment par rapport à la moyenne pondérée des scores ESG des composants de l'Indice de référence.</p>	<p>Le compartiment <b>vise à obtenir poursuit cet objectif en visant</b> un score ESG supérieur, <b>calculé comme une moyenne pondérée des scores ESG attribués aux émetteurs dans lesquels le compartiment a investi, par rapport à la moyenne pondérée de ceux des composantes de chacune des catégorie d'actifs dans lesquelles le compartiment peut investir, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.</b> <del>à celui de l'Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate USD Hedged Index (l'« Indice de référence »), calculé comme une moyenne pondérée des scores ESG des émetteurs</del></p>
<p>Les moyennes pondérées des scores ESG pour le compartiment et l'Indice de référence seront calculées au niveau du compartiment et de la catégorie d'actifs, ce qui</p>	

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.

permettra d'évaluer la performance ESG du compartiment aux mêmes niveaux. Compte tenu des pondérations actives des catégories d'actifs du compartiment, il est possible que le compartiment ait des scores ESG plus élevés dans chacune de ses catégories d'actifs, tout en n'ayant pas nécessairement un score ESG plus élevé que l'Indice de référence au niveau du compartiment.

~~des investissements du compartiment par rapport à la moyenne pondérée des scores ESG des composants de l'Indice de référence.~~

Les moyennes pondérées des scores ESG pour le compartiment et **les composants de chacune des catégories d'actifs du compartiment** ~~l'Indice de référence~~ seront calculées au niveau du compartiment et de la catégorie d'actifs, ce qui permettra d'évaluer la performance ESG du compartiment aux mêmes niveaux. Compte tenu des pondérations actives des catégories d'actifs du compartiment, il est possible que le compartiment ait des scores ESG plus élevés dans chacune de ses catégories d'actifs, tout en n'ayant pas nécessairement un score ESG plus élevé que **les composants de chacune des catégories d'actifs du compartiment** ~~l'Indice de référence~~ au niveau du compartiment.

La clarification ci-dessus a été reflétée dans les Informations précontractuelles du Compartiment figurant à l'« Annexe 6. Exigences en matière d'information sur les normes techniques réglementaires (RTS) du règlement SFDR » du prospectus.

L'Objectif d'investissement du compartiment a également été modifié afin de (i) refléter les améliorations apportées aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment dans ses Informations précontractuelles à l'occasion de la publication du prospectus visé de la Société daté du 31 mars 2025, conformément à l'avis qui vous a été envoyé le 28 mars 2025, et (ii) supprimer la clarification selon laquelle il est prévu que le Compartiment n'investira pas plus de 5 % de son actif net dans des obligations convertibles contingentes, même si son Objectif d'investissement lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans ce type d'actifs.

#### **Date de prise d'effet**

Les changements ci-dessus seront effectifs à compter de la date du prochain prospectus, qui devrait être le 16 juin 2025 (la « **Date de prise d'effet** »).

#### **Impact sur les actionnaires**

Étant donné que le Compartiment est déjà géré conformément à l'objectif d'investissement révisé et que les chiffres figurant dans les Rapports périodiques SFDR ainsi que dans le Rapport et les Comptes annuels publiés en conséquence, la clarification n'a pas d'incidence sur la gestion des investissements du Compartiment, ni sur l'Objectif d'investissement, les caractéristiques, le profil de risque global du Compartiment ou les frais et charges relatifs au Compartiment. La clarification n'entraîne pas non plus de rotation du portefeuille.

#### **Mesures à prendre**

La clarification détaillée ci-dessus vous est envoyée à titre d'information uniquement.

Le dernier prospectus, le dernier Document d'information clé et/ou le dernier Document d'information clé pour l'investisseur sont disponibles dans le Centre du Fonds à l'adresse [www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo) ou auprès du siège social de la Société.

**Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier les informations susmentionnées. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.**

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds